

M. Paproski: Qu'est-ce que cela a à voir avec le bill à l'étude?

M. Anderson: Je reconnais qu'on devrait faire preuve de la plus grande circonspection quant au nombre de personnes à embaucher dans la Fonction publique. S'il y a moyen de faire faire le travail à forfait sans que la qualité du produit n'en souffre, alors je veux bien. Je cite ce cas à titre d'exemple d'un secteur en pleine expansion en Colombie-Britannique. C'est une des régions florissantes du Canada, tout comme l'Alberta. Nous avons eu un certain nombre de programmes gouvernementaux reliés au budget, ce qui a changé les choses depuis dix ans. Cela a entraîné un accroissement du produit brut de cette province. Depuis dix ans, son volume a grossi de six ou sept fois.

Je vais conclure mes remarques dans la même veine que je les ai commencées. Nous sommes ici en présence d'un budget historique. C'est un budget qui reconnaît l'unité du Canada. En effet, élément novateur, même au prix du secret des dispositions budgétaires, nous avons consulté les ministres provinciaux pendant un bon moment. Nous leur avons ménagé des entretiens avec le ministre des Finances afin de pouvoir mettre en place rapidement un stimulant. Pour cela, nous avons besoin de la collaboration des premiers ministres des provinces. Je crois que c'est tout à l'honneur des premiers ministres provinciaux et du ministre des Finances que cette collaboration ait porté ses fruits.

Cela ne fera aucun doute quand on regardera cet événement en perspective. En examinant cette page de l'histoire du Canada, on constatera un progrès, une évolution du processus de consultation. Chose curieuse, il n'a fallu adopter aucun règlement, hormis le bill actuellement à l'étude, pour sanctionner cette initiative. Il n'a pas été nécessaire de mettre en branle l'appareil administratif ou bureaucratique. Seule la consultation a été nécessaire; les intéressés se sont parlé. Ce budget marquera une nouvelle étape dans notre évolution historique. Cette évolution a peut-être débuté il y a quelques années, mais voici un fait que les historiens invoqueront comme exemple du processus consultatif.

Au lieu de s'argumenter au sujet des pouvoirs répartis entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et au lieu de déchirer le pays en tenant des débats qui, en somme, ne règlent rien et ne servent qu'à mettre en valeur une certaine position, qu'elle soit celle du fédéral, du provincial ou encore d'un parti, on y verra une initiative de la part des dirigeants de notre pays en vue d'accomplir quelque chose au moyen de négociations qui dépassent les cadres des questions, des modifications et des articles purement constitutionnels. Qu'une question soit du ressort provincial ou fédéral, par suite de ce processus consultatif, nous ne serons pas tenus d'organiser une conférence fédérale-provinciale sur les droits constitutionnels pour la résoudre. Nous ne serons pas obligés d'organiser une telle conférence pour prendre des décisions au sujet d'affaires qui peuvent être du ressort provincial ou fédéral. Nous serons en mesure de passer outre à ces compétences en entamant des négociations avec les provinces. Cela est important, quelles que soient les mesures budgétaires proposées.

Soit dit en passant, ces mesures budgétaires ont été bien accueillies. J'ai l'impression que nous pouvons agir de même dans d'autres domaines sans avoir recours à une conférence constitutionnelle. Je prétends que ce sera un des moyens de

Impôt sur le revenu—Loi

résoudre les problèmes au Canada quand nous ne pourrions pas conclure des accords officiels entre le gouvernement fédéral et les dix gouvernements provinciaux. Des situations de ce genre pourront être résolues en adoptant précisément la manière de procéder utilisée pour le budget du 10 avril. Nous pouvons obtenir un consensus à court terme et nous serons en mesure ainsi de régler les problèmes à court terme. Les dirigeants actuels ou futurs, qu'ils soient libéraux ou conservateurs, n'oublieront pas cette leçon car l'exemple a été donné.

Nous avons prouvé qu'avec l'aide des gouvernements provinciaux, cette collaboration peut exister et sera désormais efficace. Puisque nous l'avons fait une fois, j'estime que nous pourrions également le faire dans d'autres domaines. C'est pourquoi je dis que, ce faisant, nous avons franchi une étape importante de notre histoire. A propos du deuxième sujet, que j'ai abordé relativement au budget, je ne puis que remercier le ministre des Finances au nom des habitants de la Colombie-Britannique, notamment de ceux qui œuvrent dans le secteur forestier, qui ont ainsi obtenu qu'on redresse un grief qu'ils entretenaient depuis déjà trop longtemps, et qui, j'en suis sûr, sauront exprimer leur reconnaissance en temps opportun.

• (1642)

[Français]

M. Gilles Caouette (Témiscamingue): Monsieur le président, je viens d'écouter depuis environ quarante minutes des remarques assez farfelues de la part de mon préopinant. Lorsqu'on dit à la Chambre des communes que le non-respect de la Constitution canadienne devrait être une attitude positive pour l'avenir et de considérer un tel fait comme étant une pierre angulaire aux discussions de l'avenir, je trouve que cet individu n'a pas raison de siéger à la Chambre des communes et d'employer de tels arguments afin de justifier une attitude complètement anticonstitutionnelle de la part du gouvernement. Je déplore justement le fait que des députés tentent d'appuyer de telles thèses à la Chambre des communes. En ce qui a trait au bill C-56, effectivement, dans l'ensemble du bill les mesures suggérées sont positives, elles sont le résultat de pressions faites par des corps intermédiaires, par des partis de l'opposition aussi bien que par des députés au pouvoir dans certains cas.

Cependant, dans l'ensemble du bill nous pouvons relever un peu l'attitude du gouvernement qui tend à englober diverses mesures acceptables à l'ensemble de la population, mais dans cet ensemble, on trouve une mesure qui, elle, ne l'est pas. Par exemple, à l'article 1 lorsqu'on parle de déductions de frais de pension et de logement pour les travailleurs éloignés, je pense que depuis longtemps les partis d'opposition et certains députés ministériels ont suggéré une telle mesure.

Une voix: Nous aussi!

M. Caouette (Témiscamingue): Mais ce que le député d'en face oublie de dire c'est que c'est justement le même parti au pouvoir qui les a créées ces mesures de taxation il y a quelques années. Mais par réaction, aujourd'hui, on se rend compte qu'il était temps de faire des corrections. A l'article 4, les prêts des compagnies pour achat d'actions des compagnies ne sont pas un revenu. J'ai participé, lorsque je travaillais dans l'industrie, à l'achat d'actions des compagnies, à une forme indirecte de participation de l'employé à l'entreprise. A ce moment-là, ce n'était pas taxé, mais le gouvernement actuel a trouvé le moyen de taxer. A la suite d'instances de membres de l'opposition, d'employés